

Le SNES-FSU a un projet éducatif, une réflexion sur le métier, sur l'enseignement des différentes disciplines (contenus, programmes, examens, pratiques professionnelles, formation initiale et continue...). **Pour le SNES-FSU, la réflexion sur les savoirs enseignés, sur les programmes et les pratiques est un objet syndical.**

Le SNES-FSU s'est doté **de groupes de militant·es qui s'occupent spécialement des enjeux et des questions liés à chaque discipline**, en lien avec des chercheurs et des chercheuses, des associations de spécialistes, des mouvements pédagogiques.

Les ressources, analyses et propositions produites permettent d'**être informé·e au plus tôt et au plus juste de l'actualité de sa discipline** mais aussi de prendre du recul, d'**approfondir** certains sujets disciplinaires.

Les **actions et les combats**, comme ceux contre le « Choc des savoirs », s'appuient sur le travail sur ces questions, travail collectif mené avec les collègues syndiqué·es qui le veulent.

Comment être informé·e et participer ?

- ▶ En vous syndiquant au SNES-FSU, vous pourrez participer, si vous le souhaitez, **à des stages, des journées de réflexion disciplinaire** ouvrant droit à des autorisations d'absence.
- ▶ Vous pouvez également être inscrit·e sur une **liste de discussion disciplinaire** où chacun·e peut exprimer son point de vue, sans regard hiérarchique. Cela vous permet de poser vos questions, d'échanger avec des collègues sur les questions pédagogiques et didactiques qui traversent votre discipline, sur les conditions d'exercice.

Pour demander son inscription sur la liste disciplinaire LVER, réservée aux syndiqué·es et / ou participer à des stages : lver@snes.edu



- ▶ Dans l'US, le journal du SNES-FSU, que reçoit chaque syndiqué·e.

- ▶ Sur le site Internet du SNES-FSU via le lien ou le QR code ci-contre : <https://www.snes.edu/metiers/langues-vivantes/>



Pour d'autres informations : contenus.secretariat@snes.edu

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre à un·e militant·e du SNES-FSU dans votre établissement, votre section académique (S3) ou départementale (S2) ou bien adhérer en ligne <https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérent·es. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements. Elle donne droit à un crédit d'impôt dont bénéficient tous les adhérent·es, imposables ou non : 66% de la cotisation est remboursé par les impôts. Le SNES-FSU traite vos données personnelles conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).



Adhérez !

Depuis 2010, les LVER sont fragilisées par les réformes successives au collège comme au lycée. Dans des conditions d'enseignement dégradées, les enseignant·es de LVER ont été sommé·es de mettre en place un programme inter-langues et par cycles, qui a minoré les aspects linguistiques et culturels de chaque langue ou rendu plus complexe leur identification ou choix. Les repères annuels, uniquement parus dans les langues « majoritaires », sont loin de tout résoudre. Depuis 20 ans une seule approche méthodologique domine, sans jamais être discutée – en dépit des travaux critiques.

Au collège

L'attestation Ev@lang, inutile et dont le SNES-FSU souhaite la disparition, n'évalue que deux activités langagières, la grammaire et le vocabulaire, sous forme de QCM, à l'opposé des pratiques. Les conditions de sa passation continuent aussi d'être ubuesques dans certains établissements : équipement obsolète, locaux exigus...

Au lycée

Le contrôle continu renforce la pression sur les personnels et a un impact négatif sur les pratiques. La spécialité LLCER AMC (anglais monde contemporain) « s'oppose » aux autres, comme s'il y avait plusieurs langues anglaises. L'ETLV (enseignement technologique en langue vivante) alourdit inutilement la charge de travail des enseignant·es.

Enfin, la diversification est en net recul : l'offre se résume souvent à 2 ou 3 langues, les LVC ferment progressivement et les langues « régionales » sont toujours précarisées (continuité, moyens, outils, postes...).

Les exigences du SNES-FSU

- Le SNES-FSU demande la suppression définitive de toutes les attestations /certifications « en concurrence » directe avec les examens et diplômes, remettant en cause le rôle d'évaluateurs et évaluatrices des enseignant·es.
- Il revendique des horaires disciplinaires suffisants, des groupes à faible effectif pour travailler correctement (notamment l'oral) et une réflexion sur l'évaluation (ex. la péréquation de deux langues enseignées à des niveaux différents du CECRL au DNB est un non-sens).
- Il demande un cadrage national des évaluations et diplômes, une relance de la diversification, notamment pour les langues dites « à faible diffusion » et les langues dites « régionales ».
- Le SNES-FSU demande la remise à plat du DNB et des réformes inégalitaires du bac, du lycée et de Parcoursup, ce qui suppose une autre organisation des enseignements et le retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes.